



CANADA

# Débats du Sénat

---

1<sup>ère</sup> SESSION

•

36<sup>e</sup> LÉGISLATURE

•

VOLUME 137

•

NUMÉRO 1

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le lundi 22 septembre 1997**

—

PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE GILDAS L. MOLGAT

## TABLE DES MATIÈRES

(L'index quotidien des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

*Débats*: Édifice Victoria, pièce 407, tél.: 996-0397

---

Publié par le Sénat  
En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,  
Ottawa K1A 0S9, à 1.75 \$ l'exemplaire ou 158 \$ par année.  
Aussi disponible sur Internet: <http://www.parl.gc.ca>

# LE SÉNAT

Le lundi 22 septembre 1997

## TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION

Le Parlement ayant été convoqué par proclamation pour l'expédition des affaires aujourd'hui,

La séance est ouverte à 10 h 30.

### COMMUNICATION DE LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu la lettre suivante de la résidence du Gouverneur général:

RIDEAU HALL

Le 22 septembre 1997

Monsieur le Président,

Je suis chargé de vous faire part que le très honorable Antonio Lamer, Juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le lundi 22 septembre 1997, à 11 heures pour ouvrir la première session de la trente-sixième législature du Canada.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.

*La secrétaire du Gouverneur général*  
Judith A. LaRocque

L'honorable  
Le Président du Sénat  
Ottawa

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, conformément au paragraphe 135(4) du Règlement, la séance est suspendue jusqu'à 10 h 55.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

À 10 h 55, le Sénat reprend ses travaux puis les ajourne en attendant l'arrivée de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général.

**Le très honorable Antonio Lamer**, suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, étant arrivé au Sénat et ayant pris place sur le trône,

**Son Honneur le Président** ordonne au gentilhomme huissier de la verge noire d'aller informer la Chambre des communes que c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant arrivée,

**Son Honneur le Président** dit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi son président conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera demain, le mardi 23 septembre 1997, à 14 h 30.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

### COMMUNICATION DE LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'informer le Sénat que j'ai reçu de la résidence du Gouverneur général la communication suivante:

RIDEAU HALL

Le 22 septembre 1997

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que Leurs Excellences, le Gouverneur général et Madame Diana Fowler LeBlanc, arriveront à l'entrée de la Tour de la Paix à 14 h 30, le mardi 23 septembre 1997.

Lorsqu'on aura avisé Leurs Excellences que tout est en place, elles se rendront à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la première session de la trente-sixième législature du Canada.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.

*La secrétaire du Gouverneur général*  
Judith A. LaRocque

L'honorable  
Le Président du Sénat  
Ottawa

## AJOURNEMENT

**L'honorable Sharon Carstairs (leader adjoint suppléant du gouvernement)**, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 58(1)h) du Règlement, propose:

Que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à demain, le mardi 23 septembre 1997, à 11 heures.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 11 heures, le mardi 23 septembre 1997.)

---

**TABLE DES MATIÈRES**  
**Le lundi 22 septembre 1997**

|   | PAGE |   | PAGE |
|---|------|---|------|
| <b>Trente–sixième Législature Ouverture<br/>de la première session</b> .....                  | 1    | <b>Communication de la Résidence du Gouverneur Général<br/>Son Honneur le Président</b> ..... | 1    |
| <b>Communication de la Résidence du Gouverneur Général<br/>Son Honneur le Président</b> ..... | 1    | <b>Ajournement<br/>Le sénateur Carstairs</b> .....  | 1    |



*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:  
Groupe Communication Canada — Édition  
Ottawa, Canada K1A 0S9*